

Délibération du Conseil communautaire d'Angers Loire métropole concernant la liaison sud

Le Conseil communautaire d'Angers Loire métropole déclare un intérêt communautaire pour le projet de liaison sud et sa maîtrise d'ouvrage après la décision du Conseil général de l'abandonner. Il décide de lancer les études complémentaires (étude carbone, flux...) et la concertation publique. Pour la concertation, il demande la collaboration de la Commission Nationale du Débat Public. Il demande enfin au Conseil général de confirmer sa participation financière (50 %) selon un accord-cadre de 2006)

L'agglomération déclare vouloir étudier tous les scénarios possibles, incluant le contournement sud Loire et la réalisation de trémies et échangeurs sur les boulevards sud (solutions a priori inenvisageables par le Président d'Angers Loire métropole). Les scénarios qui semblent plus "réalistes" pour Angers Loire métropole: sont un maillage des transports en commun sans liaison sud, mais en utilisant le CD102, le CD112 et d'Arbrissel ou un maillage des transports en commun avec liaison sud

La priorité est réaffirmée au transport en commun. Mais il n'y a pas d'argent pour une 2ème ligne (250 millions d'euros)

- Idée engager une demi-ligne de Beaucouzé à la gare et aménager la seconde tranche jusqu'à St Sylvain plus tard
- Projet de créer des lignes de bus super rapides (bus way) en site propre vers le Lac de Maine, Trélazé, St Barthélemy d'Anjou, Les Ponts de Cé et Murs-Erigné

En 2010, une évaluation du Plan de Déplacements Urbain d'Angers sera faite. L'association du Camp de César fait savoir ce commentaire par voie de presse : « *Le PDU doit être revu car il a été conçu pour fonctionner avec un anneau complet de rocade, dont une rocade sud, et deux lignes de tramway. Il doit intégrer aussi la volonté du président d'Angers Loire métropole de requalifier les voies sur berges, l'échangeur complet au niveau de Carrefour Saint Serge qui reste à réaliser et la mise en place d'un péage sur le contournement nord. Par ailleurs, le renforcement des zones commerciales sur Beaucouzé (Atoll) et sur Les Ponts-de-Cé (Decathlon, Oxylane) implique celui de liaisons routières est-ouest, utilisant le contournement nord et la rocade est.* »